



COMMUNE DE MEGEVETTE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 MARS 2018

AFFICHE le 7 Avril 2018 - N° D'ORDRE : 07/2018

DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de conseillers :</u>
En exercice : 13
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER.

Date de convocation : 19 mars 2018

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BEL Chantal, BERGOEN Gérard, CORBET Franck, CORNALI Iribert, DECROUX Rémy, ENTZMANN Isabelle, GAMBARINI Julien, MANGIER Lionel, MOLLIAT Jean-Baptiste, PASQUIER Suzy, PERRET Josiane.

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Josiane.

ORDRE DU JOUR

1. FDDT 2018
2. PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018
3. INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR 2018
4. FINANCES :
 - Comptes de gestion 2017
 - Comptes administratifs 2017
 - Budgets primitifs 2018
 - Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
5. DEVIS
6. URBANISME
7. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame PERRET Josiane est désignée comme secrétaire de séance.

1. FDDT 2018

D11_2018

OBJET : REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDDT) – ANNEE 2018

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal :

- d'un courrier en date du 3 janvier 2018 du Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, concernant le soutien financier aux collectivités, au titre du Fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT),
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 13 voix pour,
- CHARGE Monsieur le Maire de déposer un dossier au Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre du Fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT) 2018 pour un montant total de 261 145,00 € HT, à savoir :

N°	DESIGNATION	MONTANT HT €
01	Acquisition d'un tracteur	86 000,00
02	Acquisition d'un chargeur-godet	21 300,00
03	Acquisition d'une saleuse	6 500,00
04	Monte-charge élévateur école	33 782,00
05	Réfection routes communales	60 000,00
06	Aménagement du cimetière	53 563,00
TOTAL		261 145,00

- AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants et à déposer le dossier de demande de subvention au titre du Fonds départemental pour le développement des territoires (FDDT) 2018 pour un montant total de 261 145,00 € HT, à savoir :

2. PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018

D12_2018

OBJET : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – ANNEE 2018

Monsieur le Maire :

- ✓ donne lecture à l'Assemblée d'un courrier du Conseil Départemental en date du 5 mars 2018 concernant la répartition de la dotation réservée aux Communes, au titre du produit des amendes de police, attribuée par la Préfecture.
- ✓ fait part aux membres du conseil municipal la nécessité de remplacer les barrières des ponts de la commune qui sont défectueuses, pour une meilleure sécurité.
- ✓ donne connaissance à l'Assemblée d'un devis de MEYNET METAL, d'un montant total de 9 186,80 € HT.
- ✓ présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous, à savoir :

Subvention Conseil Départemental (30 %), soit :	2 755,04 €
Autofinancement HT :	6 431,76 €

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 13 voix pour,*
- APPROUVE ledit projet et le plan de financement présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de MEYNET METAL d'un montant HT de 9 186,80 € €, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.
- CHARGE le Maire d'adresser au Conseil Départemental ce dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police, année 2018.

3. INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR 2018

D13_2018

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande d'indemnité de conseil de Madame la comptable du Trésor, trésorier de Saint-Jeoire, pour la période au 1^{er} janvier au 31 mars 2018, soit 90 jours.

Cette indemnité de conseil et de confection du budget s'élève à 162,91 € brut pour la période précitée.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement de cette indemnité à Madame la comptable du Trésor, trésorier de Saint-Jeoire, au taux de 100 %.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
par 13 voix pour,*

- APPROUVE le versement de l'indemnité de conseil à Madame la comptable du Trésor, trésorier de Saint-Jeoire au taux de 100 % pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, soit 90 jours, d'un montant brut de 162,91 €.
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

4. FINANCES :

- Comptes de gestion 2017
- Comptes administratifs 2017
- Budgets primitifs 2018
- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

D14_2018

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2017 du budget général.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget général.

D15_2018

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2017 ;

VU le compte administratif présenté par Monsieur le Maire dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;

CONSIDERANT que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le Receveur Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2018 n°D14_2018 approuvant le compte de gestion 2017 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance :

Après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2017 tel qu'il est annexé à la présente délibération, qui fait apparaître :

- un solde d'exécution

(Excédent) de la section d'investissement de : 23 603,75 €

- un solde d'exécution

(Excédent) de la section de fonctionnement de : 210 577,99 €

D16_2018

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2017 ;

VU le compte administratif présenté par Monsieur le Maire dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;

CONSIDERANT que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le Receveur Municipal ;

VU les délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2018 approuvant le compte de gestion 2017 (n°D14_2018) et le compte administratif 2017 (n°D15_2018):

Monsieur le Maire ayant rejoint la salle des séances,

- Rappelle au Conseil Municipal que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

- Rappelle au Conseil Municipal que le résultat excédentaire de la section d'investissement sera reporté automatiquement au compte 001, en recette d'investissement.

- Propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :
 - au compte 002 en recette de fonctionnement : 210 577,99 €

D17_2018

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2018 – BUDGET GENERAL

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 211-1 et suivants et L 212-1 et suivants, CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la Loi n°82-21 du 2 Mars 1982),

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 13 voix pour,

- ADOPTE le Budget Primitif Général de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	893 150,00	893 150,00
INVESTISSEMENT	729 500,00	729 500,00
TOTAL	1 622 650,00	1 622 650,00

D18_2018

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2017 du budget eau et assainissement.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget eau et assainissement.

D19_2018

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2017 ;

VU le compte administratif présenté par Monsieur le Maire dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;

CONSIDERANT que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le Receveur 29 mars 2018 n°D18_2018 approuvant le compte de gestion 2017 ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance :

Après en avoir délibéré,

- a l'unanimité,

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2017 tel qu'il est annexé à la présente délibération, qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (**Déficit**) de la section d'investissement de : **20 703,81 €**

- un solde d'exécution (**Excédent**) de la section de fonctionnement de : **228 713,00 €**

D20_2018

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2017 ;

VU le compte administratif présenté par Monsieur le Maire dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;

CONSIDERANT que ce compte administratif est strictement conforme au compte de gestion tenu par Madame le Receveur Municipal ;

VU les délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2018 approuvant le compte de gestion 2017 (n°D18_2018) et le compte administratif 2017 (n°D19_2018) :

Monsieur le Maire ayant rejoint la salle des séances,

- Rappelle au Conseil Municipal que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

- Rappelle au Conseil Municipal que le résultat déficitaire de la section d'investissement sera reporté automatiquement au compte 001, en recette d'investissement.

- Propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- au compte 001 en dépense d'investissement : 20 703,81 €

- au compte 1068 en recette d'investissement : 20 703,81 €

- au compte 002 en recette de fonctionnement reportée : 208 009,19 €

D21_2018

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2018 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 211-1 et suivants et L 212-1 et suivants, CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la Loi n°82-21 du 2 Mars 1982),

AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 13 voix pour,

- ADOPTE le Budget Primitif EAU ET ASSAINISSEMENT de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	458 100,00 €	458 100,00 €
INVESTISSEMENT	683 700,00 €	683 700,00 €
TOTAL	1 141 800,00 €	1 141 800,00 €

D22_2018

OBJET : IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) est perçue directement par la CC4R dans le cadre de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Après examen des différents taux et des règles d'encadrement de la fiscalité locale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

par 13 voix pour,

- fixe les taux pour l'année 2018, taux inchangés, comme suit :
- * Taxe d'habitation : 16,47 %
 - * Taxe foncière (bâti) : 11,75 %
 - * Taxe foncière (non bâti) : 89,10 %

5. DEVIS

VORWERK KOBOLD : aspirateur-laveur, d'un montant TTC de 1 499,00 €

- devis accepté

6. URBANISME

Néant

7. DIVERS

Mercredi 4 avril 2018 : réunion réfection murs presbytère et cimetière
Mercredi 11 avril 2018 : réunion commission bâtiments

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Jeudi 26 avril 2018 à 19h30

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.*

Séance levée à 21 heures 45